

Entre auteurs et exploitants, unions et déchirements...

Vendredi 25 avril à BRUXELLES (Fondation universitaire)

"A l'égard de l'auteur, tous les contrats se prouvent par écrit" (article 3, loi sur le droit d'auteur du 30 juin 1994). "We have no idea what we're signing, in an act of legendary mental deficiency." Morrissey, Autobiography. Entre l'auteur, cet artiste, et son éditeur, cet entrepreneur, le premier est souvent qualifié de faible...contractuel. Peu rompu aux affaires, il convient, selon certains législateurs européens, de le protéger dans ses relations contractuelles avec les éditeurs et les producteurs. A la demande du Parlement européen, KEA et le CRIDS ont collecté les témoignages de nombreuses sociétés d'auteurs et de d'exploitants afin de prendre le pouls des relations contractuelles entourant la création. Cette enquête a permis de mettre en exergue des pratiques ressenties par les auteurs comme étant inéquitables, et menaçantes pour la création. Les exploitants rappellent quant à eux les contraintes économiques de leur secteur, ou encore la perte de rentabilité de leur affaire, notamment liée à un défi numérique qui n'a pas encore été entièrement relevé. Lors de ce JuriTIC, nous ferons le point sur les clauses équitables ou inéquitables des contrats d'auteur, conformément aux résultats de cette enquête. Nous entendrons des représentants des auteurs, des éditeurs, des exploitants, des sociétés de gestion collective, ainsi que des spécialistes de cette matière juridique. Nous évoquerons les solutions mises en place par certains législateurs européens pour tenter d'équilibrer les forces en présence.

PROGRAMME (sous réserve de modifications)

Matinée, sous la présidence de Caroline Ker, chercheuse au CRIDS

- 8h45 Accueil des participants
- 9h00 Introduction de la journée par le président de séance
- 9h15 Les initiatives de l'UE en faveur de la protection contractuelle des artistes
Judith Fischer, DG Marché intérieur
- 9h50 Présentation des résultats de l'étude "Contractual arrangements applicable to creators: law and practice of selected Member States »
Maria José Iglesias, KEA European Affairs
- 10h30 *Pause- café*
- 10h45 Pratiques contractuelles en droit d'auteur
Gilles Vercken, avocat
- 11h25 Le défi de la négociation des droits d'auteurs pour l'exploitation numérique
Caroline Ker, chercheur, CRIDS
- 11h50 Séance de questions-réponses
- 12h30 *Déjeuner*

Après-midi, sous la présidence de Séverine Dusollier, Professeure à l'Université de Namur

L'après-midi se déroulera sous forme de panels constitués selon les secteurs audiovisuels, musicaux et littéraire. Les intervenants nous permettront de mieux comprendre les déterminants des contrats d'auteurs et notamment les défis posés par le développement du numérique et des nouveaux modes d'exploitation.

- 13h40 Défis et contrats d'auteur dans le domaine de l'audiovisuel
Frédéric Young, Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques
Un représentant du secteur de la production audiovisuelle
- 14h20 Défis et contrats d'auteur dans le domaine de la musique
Sébastien Witmeur, SABAM
Olivier Materlinck, Belgian Entertainment Association
Jean-Christophe Lardinois, Avocat spécialisé dans les contrats d'auteur
- 15h05 *Pause-café*
- 15h20 Défis et contrats d'auteur dans le domaine littéraire
Un représentant des éditeurs du secteur littéraire belge
Valérie Barthes, SGdL
- 16h00 Séance de questions-réponses
- 16h15 Conclusion par la présidente de séance

Renseignements et inscriptions : www.crids.eu
Tarif : 150 euros la journée (documentation, pauses et lunch compris)